

**COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME  
DES HAUTS DE SEINE**

---

**Association à but non lucratif  
Siège Social : 8 Place de la Défense  
92974 Paris La Défense**

**TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MARS 2011**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un résultat déficitaire de 34.455 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Elle constate que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

L'assemblée générale donne en conséquence aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, considérant que le résultat de l'exercice s'élève à (34.455) €, affecte ce résultat de la manière suivante :

**ORIGINE**

- Réserve de trésorerie : 109.472 €
- **Résultat de l'exercice : (34.455) €.**

**AFFECTATION**

**Dotation aux réserves**

- A la réserve de trésorerie, soit (34.455) €.
- Solde de la réserve de trésorerie : 75.017 €

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Budget prévisionnel 2011, approuve tels qu'ils ont été présentés les éléments figurant dans ce Budget Prévisionnel 2011.

**COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME  
DES HAUTS DE SEINE**

---

**Association à but non lucratif  
Siège Social : 8 Place de la Défense  
92974 Paris La Défense**

**RAPPORT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE  
2010 POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MARS 2011**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts pour vous rendre compte de l'activité de l'Association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**SITUATION ET ACTIVITE DE L'ASSOCIATION**

Les faits marquants de l'activité sociale au cours de l'exercice clos ainsi que l'évolution de l'activité de l'Association vous ont été exposés par ailleurs, de même que les perspectives d'avenir.

**RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS (en €)**

	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Subventions d'exploitation	1.322.402	1.247.330	1.249.683	1.234.133	1.213.868	1.159.588	1.281.894
Produits d'exploitation	1.516.059	1.447.752	1.441.749	1.399.985	1.310.327	1.239.368	1.330.937
Charges d'exploitation	1.577.219	1.480.314	1.467.838	1.465.048	1.325.982	1.184.123	1.414.019
Résultat d'exploitation	(61.160)	(32.562)	(26.089)	(65.062)	(15.655)	55.245	(83.082)
Traitements et Salaires	466.717	444.386	406.836	395.470	385.755	370.281	371.742
Charges sociales	181.250	167.839	170.064	148.974	139.698	133.851	134.712
Résultat	(34.455)	(76.093)	15.167	(11.027)	25.402	53.186	(55.170)
Total Bilan	231.555	327.437	405.654	374.044	406.073	439.419	286.248

Compte tenu d'un résultat financier de 132 € et d'un résultat exceptionnel de 26.573 €, le résultat de l'exercice fit apparaître un résultat déficitaire de 34.455 €.

L'effectif salarié moyen est resté stable et s'élève à 9.

Une subvention de 21.000 € prévue et décidée lors du comité de pilotage du pôle en février 2010 n'a pas été honorée par le département et de ce fait n'a pas été comptabilisée.

## **RESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à (34.455) € de la manière suivante :

### **ORIGINE**

- Réserve de trésorerie : 109.472 €
- **Résultat de l'exercice : (34.455) €.**

### **AFFECTATION**

#### **Dotation aux réserves**

- A la réserve de trésorerie, soit (34.455) €.
- Solde de la réserve de trésorerie : 75.017 €

## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LES REMUNERATIONS**

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent à 96.091 €.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

### **Rémunération des mandataires sociaux**

Les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération et avantages de toute nature.

## **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes.

Nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux administrateurs et aux commissaires aux comptes conformément à l'article 92-1 du décret du 23 mars 1967 lors de la réunion du Conseil d'administration ayant arrêté les comptes de l'exercice.

## **SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

**Aucun des mandats n'est parvenu à son terme.**

## **SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Aucun des mandats n'est parvenu à son terme.**

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration